

Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

AVIS D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 291-26 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est donné :

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 5 mai 2026, le conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables a adopté le projet de règlement no 291-26 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.


QU'une assemblée de consultation publique sur le projet de règlement no 291-26 se déroulera le 2 juin 2026 à 19h00 dans la salle des séances du conseil municipal au bureau municipal situé au 238 route des Fermes et permettra aux personnes intéressées de soumettre leurs commentaires sur les modifications proposées.

Le projet de règlement no 291-26 touche les dispositions suivantes :

- Assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Municipalité, portant la réalisation des travaux municipaux et sur la prise en charge et le partage des coûts relatifs à ses travaux ;

QUE le projet de règlement no 291-26 est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures normales d'ouverture ;

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce treizième jour du mois de mai 2026.


Marie-Josée Mathieu
Directrice générale et greffière-trésorière